



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 12 décembre 2024

Délibération n° CCAS-DEL2024-37

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Objet : Mise à jour et modification du tableau des emplois.

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Claude MASURE, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° CCAS-DEL2023-41 du 15 décembre 2023 modifiant le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 novembre 2024,

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 2 décembre 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois par la création de postes pour répondre aux besoins de recrutements,

Considérant la volonté de résorber l'emploi précaire et la suppression de postes pour tenir compte des différents départs en retraite et des mutations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications du tableau des emplois pour les cadres d'emplois concernés,
- Adopte le tableau des emplois suivant :

Tableau des Emplois au 01/01/2024		EMPLOIS PERMANENTS au 07/11/2024			20/12/2024
		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A - Attachés	Attaché	1 TC	1 TC		1 TC
Catégorie B - Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe	2 TC			2TC - 2TC -> 0 TC
	Rédacteur	1 TC	1TC		1 TC
Catégorie C - Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	7 TC	6 TC		7 TC
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	7 TC	4 TC		7TC - 2TC -> 5 TC
	Adjoint administratif territorial	12 TC	5 TC	1 TC	12TC - 4TC -> 8 TC
Total filière ADMINISTRATIVE		30 TC	17 TC	1 TC	22 TC
Catégorie C - Agents de maîtrise et Adjoints Techniques	Agent de Maîtrise Principal	1 TC	1 TC		1TC + 1TC -> 2 TC
	Agent de Maîtrise	1 TC	1 TC		1 TC
	Adjoint Technique Principal 1ère cl	1 TC			1 TC
	Adjoint Technique Principal 2ème cl	2 TC	2 TC		2 TC
	Adjoint Technique Territorial	6 TC			6TC - 4TC -> 2 TC
Total filière TECHNIQUE		11 TC	3 TC	0 TC	8 TC
Catégorie C - Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	2 TC			2TC - 1TC -> 1 TC
Total filière ANIMATION		2 TC			1 TC

Catégorie A - Assistants socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	4 TC			2TC - 2TC -> 2 TC
Catégorie C - Agents sociaux	Agent social Principal 1 ^{ère} cl	2 TC	2 TC		2 TC + 1TC -> 3TC
	Agent social Principal 2 ^{ème} cl	11 TC	7 TC		11 TC - 3TC -> 8 TC
	Agent social	39 TC	29 TC	9 TC	39 TC
Total filière MÉDICO-SOCIALE – Secteur Social		56 TC	38 TC	9 TC	52 TC
Catégorie A - Médecin	Médecin de 2 ^{ème} classe	1 TC			1TC - 1TC -> 0 TC
Catégorie A - Cadre territoriaux de santé paramédicaux	Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1 TC			1TC - 1TC -> 0 TC
Catégorie A - Infirmiers, rééducateurs, assistants médico-techniques cadres de santé	Cadre de santé	2 TC			2TC - 1TC -> 1 TC
Catégorie A - Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe normale	1 TC			1TC - 1TC -> 0 TC
Catégorie A - Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1 TC			1TC
	Infirmier en soins généraux de classe supérieur	2 TC			2TC - 2TC -> 0 TC
	Infirmier en soins généraux	6 TC		4 TC	6 TC
Catégorie B - Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure	3 TC	2 TC		3TC - 1TC -> 2 TC
	Infirmier de classe normale	1 TC			1TC - 1TC -> 0 TC
Catégorie B - Aides-soignants	Aide-soignant de classe supérieure	1 TC			1 TC
	Aide-soignant de classe normale	4 TC	2 TC	1 TC	4TC - 1TC -> 3 TC
Total filière MÉDICO-SOCIALE - Secteur Médico-Social		23 TC	4 TC	5 TC	14 TC
TOTAL GENERAL		122 TC	62 TC	15 TC	97 TC

- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :23.12.2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

